



DELEGATION PROVINCIALE
DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
NADOR

COMPTE RENDU DE LA JOURNEE DU CONSOMMATEUR 2013





Dans le cadre de la célébration de la journée mondiale des droits des consommateurs organisée mondialement chaque 15 Mars, et à l'instar des années précédentes, la Délégation du Commerce et de l'Industrie de Nador a provoqué, tout d'abord, la constitution d'un comité local chargé de la préparation de cette manifestation à l'échelle provinciale. Ainsi, après plusieurs réunions tenues au siège de la DPCI, ce comité composé de plusieurs représentants du secteur public et privé a élaboré un programme riche et varié.

L'organisation de cette manifestation a eu lieu cette année à Nador le Lundi 18 Mars 2013 à la salle des conférences de la DPCI.

Les thèmes débattus lors de cette manifestation sont les suivants :

1. Lecture dans la loi 31-08 relative à la protection du consommateur
2. Rôle des Associations de protection des consommateurs dans la sensibilisation.
3. Le service du vétérinaire et la protection du consommateur.
4. Rôle des Normes dans la protection du consommateur.

Les travaux de cette édition ont été ouverts, en présence des représentants des services extérieurs de Nador ainsi que du monde associatif, par le Délégué Provincial du Commerce et de l'Industrie qui a procédé à présenter un exposé sur la loi 31-08 relative à la protection du consommateur qui retrace les principaux droits du consommateur à savoir le droit au choix, le droit à l'information, le droit à la représentation notamment devant les tribunaux ainsi que le droit d'assurer ses intérêts économiques.

Le long de cette journée, les interventions ont été présentées de façon précise et captivante devant une pléiade de personnes qui ont enrichi énormément par leurs remarques et interrogations le débat entamé à la fin des interventions.

En bref aperçu, le contenu des interventions se présente comme suit :

Portant sur le thème intitulé « **Rôle des APC la dans la sensibilisation du consommateur.** » Mr Ali BOUTERFASS, président de l'APC de Zaiou a introduit son intervention par les différentes étapes de création de l'association de protection du consommateur de Zaiou et les différentes actions qu'ils ont réalisés pendant ces dernières années dans le cadre des nouvelles orientations gouvernementales et l'adoption de la nouvelle loi 31-08 ainsi que la nouvelle constitution qui met le citoyen consommateur au centre de ces intérêts.

Mr BOUTERFASS a ensuite rappelé l'implication des APC dans la protection du consommateur au niveau local par l'intermédiaires des actions effectuées sur le terrain et surtout avec l'apport de la nouvelle loi 31-08 qui leurs donne une grande importance.

Quant au thème : « **Rôle du vétérinaire dans la protection du consommateur.** » Dr. Azzeddine CHEMMAA Chef de service vétérinaire provincial Nador a exposé lors de son intervention les principaux axes de la loi 28-07 relative à la sécurité des produits alimentaires notamment tout ce qui concerne les condition de présentation des produits dans les marchés ainsi que l'obligation d'information envers les consommateurs surtout en ce qui concerne la déclaration de tout ingrédient pouvant présenter une atteinte à la santé du consommateur ; la déclaration nutritionnelle lorsque l'étiquetage comporte une allégation nutritionnelle ; l'indication de tout

constituant ou ingrédient issu de la biotechnologie ; l'indication d'autres mentions obligatoires complémentaires pour des produits particuliers; l'interdiction de représentation trompeuse des produits alimentaires notamment des allégations des modes de fabrication ainsi que Les modalités d'indication de la liste des ingrédients, de la quantité nette et de la quantité totale des ingrédients.

Concernant le thème «**Rôle des Normes dans la protection du consommateur** » Mr Lahcen BOUTAYEB, Chef du service du Commerce à la DPCI de Nador, a commencé son intervention par une brève présentation des définitions des normes et leurs champs d'application il a ensuite parlé sur les lois qui régissent le contrôle de la qualité des produits industriels dont les normes sont d'application obligatoire et le rôle de ce service dans la protection des consommateurs à travers les campagnes de sensibilisation et de contrôle effectué surtout dans une région frontalière telle que Nador tout en donnant des exemples illustratifs de produits contrôlés tels que les chauffe eau à gaz, le fer à béton, les lampes etc.

En termes de clôture de cette manifestation et en présence de plusieurs étudiants et enseignants ainsi que les acteurs dans le monde associatif, un débat riche s'est amorcé et plusieurs points ont été soulevés. Parmi ces points on peut citer entre autres :

- Assurer l'autonomie financières des APC par un fonds dédié
- Impliquer les APC dans le conseil économique et social
- Instaurer les guichets uniques dans toutes provinces du Royaume
- Faciliter les procédures quant à l'obtention du titre de l'association d'intérêt publique pour les APC
- Sensibiliser les consommateurs sur le commerce électronique et les dangers qu'il peut générer.
- Plus de sensibilisations quant aux additifs alimentaires utilisés fréquemment dans les industries agroalimentaires
- Donner un intérêt particulier aux zones frontalières qui se trouvent face au grand problème de la contrebande avec tous les effets négatifs qu'elle génère.

Bilan de la journée du consommateur 2013
NADOR le 18 /03/2013

Nombre de conférences	Nombre de participants
04	35